

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **21 septembre** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **15 septembre** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Eric LAZARD, Gaëlle PETIT-JEAN, Victoria CESAR, Adeline GIRARD, Sandra ACHOUR, Catherine GIACOMETTI, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Emilie RAFFORT, Michaël RAFFORT, Maxime BRUN, Ophélie DUPONT (pouvoir donné à Mathieu TATOUT)

En exercice	19
Présents	15
Suffrages exprimés	16
Vote pour	11
Vote contre	1
Abstention	4

Fixation des tarifs pour le ski de fond pour l'hiver 2022-2023

DÉLIBÉRATION N° 126/2022

Monsieur l'adjoint délégué au domaine skiable expose :

Méribel Alpina est titulaire d'une convention de concession pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes de ski alpin à Méribel, en dates des 12/12/1989 et 25/06/1990, pour une durée de 30 ans, prolongée jusqu'au 31/05/2034 par l'avenant 33 du 21/09/2016.

Dans le cadre de cette convention, le concessionnaire s'est également engagé à assurer notamment l'exploitation des pistes de ski de fond, pour le compte du concédant, avec une garantie de recettes.

Afin de permettre à Méribel Alpina de percevoir ces recettes pour l'hiver 2022-2023, il revient au Conseil municipal de délibérer sur les tarifs proposés :

	SESSION	SEMAINE 6 JOURS	SAISON
ADULTES + 16 ANS	8€	40€	80€
ENFANTS - 16 ANS	GRATUIT		

	NORDIC PASS SAVOIE		NORDIC PASS NATIONAL	
	Prévente	Plein tarif	Prévente	Plein tarif
ADULTES + 16 ANS	130€	150€	180€	210€
ENFANTS 5 - 16 ANS	46€	55€	65€	75€

BAMBINS - 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
----------------------------------	---------	---------	---------	---------

La gratuité sera également assurée pour les entraînements des licenciés des Clubs de sports pour la pratique de la compétition.

Il est précisé que la société Méribel Alpina adhérera à Savoie Nordic.

Par ailleurs, il est indiqué au Conseil municipal que les deux pistes situées à Méribel Mottaret, entretenues par la Société des Trois Vallées, resteront gratuites car plutôt destinées à la découverte de la pratique du ski de fond.

- *Vu la convention de concession pour la construction et l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes de ski conclue avec Méribel Alpina le 12 décembre 1989 telle que modifiée par les avenants successifs,*
- *Vu le courrier du 4 novembre 2021 de Méribel Alpina et de la Société des Trois Vallées adressé à la Commune et exposant les propositions tarifaires pour le ski de fond Hiver 2021-22,*
- *Vu l'avis de la commission Domaine skiable du 29 juin 2022,*
- *Vu l'évolution des tarifs du Pass Savoie et du Pass national transmis par Méribel Alpina le 1^{er} septembre 2022.*

A la majorité des suffrages exprimés (une voix contre : Madame Florence SURELLE - quatre abstentions : Madame Catherine GIACOMETTI, Messieurs Thibaud FALCOZ, Éric LAZARD, Jean-Pierre SANTON), le Conseil municipal :

- FIXE pour la saison d'hiver 2022/2023 les tarifs exposés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces tarifs.

Transmission : service équipements station et aménagement durable de la montagne

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN

